



REGLEMENT CONCOURS  
DU  
« MEILLEUR AÏOLI »

1. La Maison des Huiles d'Olive & Olives de France organise un concours d'aïoli, le 15 juillet 2023 à 17h, à la maison des huiles d'olive & olives de France dans le cadre des festivités des Olivades.

2. Le concours est ouvert aux cuisiniers amateurs de tous âges, en solo ou en duo.

3. Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 13 juillet à 17h.

4. Les participants au concours devront respecter la liste des ingrédients cités ci-dessous. Les ingrédients sont fournis par La Maison des Huiles d'Olive & Olives de France.

Ingrédients obligatoires :

- Ail
- Huile d'Olive de Nyons AOP
- Œuf
- Citron

5. Tous les concurrents doivent prévoir leur matériel pour la réalisation de l'aïoli. Dans le cas où le concurrent n'en dispose pas, La Maison des Huiles d'Olive & Olives de France peut le prêter (nombre limité). Chaque concurrent disposera de 20 minutes pour réaliser son aïoli.

6. Le jury se réunira à la fin de l'épreuve pour délibérer. Il notera chaque aïoli selon une grille d'évaluation en prenant en compte le goût, l'aspect, la texture, le respect des ingrédients de base et désignera la recette gagnante.

7. En cas de force majeure, la maison des huiles d'olive & olives de France se réserve le droit d'annuler cette manifestation.

Nombre de participants minimum pour le maintien du concours : 4 personnes

8. Aucun membre du jury ne peut participer au concours en tant que participant.

Jury et Évaluation des aïolis :

- Le jury se compose de :

- .Mr Coupon – Grand Maître de la Confrérie des Chevaliers de l'Olivier
- .Mr Teulade – Président de l'Institut du Monde de l'Olivier
- .Mr Chianta - Animateur du Syndicat de l'Olive de Nyons et des Baronniees
- .Valentine - Animatrice à la Maison des Huiles d'Olive et Olives de France

La Maison des Huiles d'Olive et Olives de France, se réserve le droit de changer les membres du jury avant la date du concours.

9. Le gagnant repartira avec un panier gourmand d'une valeur de 60€, un diplôme de la meilleure soupe des Olivades et un trophée.

Annonce des résultats lors du chapitre de la Confrérie des Chevaliers de l'Olivier le samedi 15 juillet à 20h30 – Place de la Libération Sud.

Le gagnant pourra venir récupérer son prix à partir du mardi 18 juillet à La Maison des Huiles d'Olive et Olives de France.

La Maison des Huiles d'Olive et Olives de France

40, Place de la Libération

26110 Nyons

[contact@maisondeshuilesetolives.fr](mailto:contact@maisondeshuilesetolives.fr)

04.75.26.90.90

*Exposition, cuisine, aménagement des salles de réunion, communication réalisés avec le soutien de :*

